



ValDem info #47

Juillet 2023

Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois

www.valdem.fr



Edito



Thierry BOULAY
Président de ValDem

Depuis le 1^{er} janvier dernier, les extensions de consignes de tri ont permis de faire croître le tonnage des déchets d'emballages recyclables captés. Mais plus encore, la qualité de ce qui est collecté s'en trouve accrue, avec un effet positif sur le montant de nos recettes.

En ce qui concerne la gestion du syndicat, malgré les inquiétantes revalorisations de nos marchés de prestations, en grande partie liées à l'inflation et à l'augmentation des prix du carburant, nous avons pu maintenir un coût par habitant 31% inférieur à la moyenne nationale.

Mais nos préoccupations ne se limitent pas seulement à la collecte des déchets ménagers.

Nous mobilisons également les moyens nécessaires pour que notre activité participe au combat contre le réchauffement climatique. Afin de réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre et de particules fines, préjudiciables à la santé humaine, 80% de notre flotte de bennes fonctionnera au biodiesel, d'ici la fin de l'année.

Je dois également évoquer la mobilisation qui est la nôtre, avec l'ensemble des associations représentant les collectivités locales, dans l'opposition au projet gouvernemental de mise en œuvre d'une « fausse consigne » des bouteilles plastiques, qui favoriserait plutôt les grands opérateurs industriels de l'agroalimentaire et des boissons.

Ce projet pénaliserait financièrement les collectivités, en raison des lourds investissements en cours pour traiter les emballages plastiques et de la perte significative des recettes liées à la revente de cette matière. Par ricochet, cela aurait comme conséquence pour le contribuable l'augmentation du coût du service public des déchets ménagers. En outre, aucun levier incitatif sur la réduction nécessaire de l'utilisation des matières premières issues de la pétrochimie ne se dessine.

En ce début de période estivale, je porte le vœu que chacun puisse profiter des deux mois à venir pour bénéficier en famille ou entre amis d'une période de repos et de convivialité.



Baromètre du tri

Avec une moyenne de **14,6%** de refus de tri, nous avons atteint notre meilleur résultat en avril avec

5,9%

de refus seulement !



Campagne de prévention

Compostez ! Votre jardin vous le rendra !

On le sait bien maintenant : composter permet de réduire considérablement le poids de sa poubelle d'ordures ménagères. Mais ce qu'on oublie parfois, c'est que composter permet de produire du compost, c'est-à-dire un engrais naturel, riche et gratuit !

Utilisé dans le jardin, il nourrira les plantes, les fleurs, les arbres et les aidera à pousser.

→ **Plus de détails sur le processus du compostage en page 3!**



Nos éco-ateliers sont gratuits

Pour participer à ces ateliers, l'inscription est obligatoire au **02 54 89 41 17** ou sur **www.valdem.fr** dans l'agenda.

Ateliers animés par Lénéig LE NEN, éducatrice à l'environnement pour l'association ATHENA

► **Samedi 16 septembre à ROMILLY DU PERCHE**

Fabrication de savons

9h30-12h

Passez au solide! Utiliser des savonnettes permet de réduire drastiquement la production de déchets plastique (fini les bouteilles de gel douche!) Ici découvrez le principe de la saponification à froid, une méthode simple pour faire son savon soi-même.



► **Samedi 7 octobre à PEZOU**

Compostage

14h-15h30 et 16h-17h30

Composter, c'est facile! Mais cela demande tout de même quelques connaissances pour réussir à produire un beau compost. Qu'est-ce qu'on y met exactement? Doit-on brasser le compost? Que faire si le composteur est trop humide? Comment utiliser le compost? Autant de questions qui trouveront leurs réponses à cet atelier.



► **Samedi 4 novembre à BLOIS**

Visite de l'usine d'incinération Valcante

9h15 et 13h15

Comme chaque année, nous vous proposons notre traditionnelle visite de l'usine d'incinération Valcante à Blois. Que deviennent les ordures ménagères après la collecte? Vous pourrez le voir de vos propres yeux en visitant l'usine, qui traite les ordures ménagères collectées par le syndicat ValDem. Une visite pour toute la famille!

Départ de Vendôme et transport pris en charge par le syndicat ValDem.



► **Samedi 2 décembre à AREINES**

Noël zéro déchet

14h-15h30 et 16h-17h30

Cette année pour Noël, évitons les montagnes de déchets! Au programme de cet atelier, trucs et astuces pour fêter Noël sans déchet: décoration de la maison et de la table de Noël, emballage réutilisable des cadeaux, petits cadeaux à faire soi-même...





Le compostage : une clé incontournable pour réduire ses déchets

On ne le répètera jamais assez : **composter ses biodéchets n'a que des vertus !**

Le compostage domestique permet de gérer à domicile les déchets biodégradables et contribue ainsi à réduire le volume de nos poubelles. Le compostage est un processus naturel de dégradation des déchets organiques, qui aboutit à la production d'un engrais naturel, riche et gratuit :

LE COMPOST

Que peut-on composter ?

Triez vos déchets pour les valoriser à domicile !



Déchets acceptés

Déchets de jardin

- Tailles de haies broyées
- Feuilles mortes et plantes fanées

Déchets de cuisine

- Épluchures de légumes et de fruits (dont agrumes, mélangés à d'autres déchets)
- Marc de café et filtres, thé
- Coquilles d'œuf broyées
- Restes de repas (riz, pâtes)

Déchets ménagers non alimentaires

- Boîtes d'œufs en petits morceaux
- Essuie-tout, carton ondulé
- Sciure, broyat de bois non traité



Déchets à éviter

Déchets de cuisine

- Graisses et huiles
- Viandes et os
- Poissons
- Produits laitiers

Déchets de jardin

- Plantes malades
- Mauvaises herbes montées en graines

Déchets de maison

- Papier de couleur ou glacé
- Cendre de barbecue
- Litière de chat
- Plastique, caoutchouc, métaux, verre, sacs d'aspirateur



Les clés de réussite d'un bon compost

- Diversifiez les apports
- Alternez les couches de déchets secs et de déchets humides, en petits morceaux
- Mélangez le compost régulièrement

Sinon, vous pouvez aussi consulter notre nouveau guide de compostage, disponible sur www.valdem.fr, rubrique documentation.



Pour plus de détails sur le compostage individuel, nous vous invitons à regarder notre vidéo

sur le sujet, en flashant ce code :



En 5 minutes, vous connaissez toutes les étapes pour bien réussir son compost !



Guide technique du compostage domestique
ValDem - 23 k vues - il y a 3 mois



Pour rappel, ValDem vend des composteurs individuels pour 20 € sur présentation d'un justificatif de domicile. Pour s'en procurer, il suffit de venir le chercher dans nos bureaux sur les horaires d'ouverture, avec un paiement en chèque ou espèces.

Offre réservée aux habitants du territoire de ValDem, 1 composteur par foyer uniquement





Nouvelles modalités pour le broyage

En raison des difficultés rencontrées pour l'entretien et la réparation des broyeurs à végétaux mis à disposition des usagers, ValDem a décidé de mettre fin à ce dispositif de prêt.

Cependant, la pratique du broyage reste un excellent moyen de traiter ses déchets verts à domicile, en évitant de les transporter à la plateforme d'apport de déchets verts de Vendôme.

C'est pourquoi, ValDem souhaite renforcer ce dispositif d'aide financière en passant d'initialement 20 € par foyer et par an à une prise en charge de 50 % de la facture acquittée avec un montant maximum de 50 € par foyer et par an.

Cette aide est dédiée à :

- la location de broyeurs de végétaux auprès de professionnels de la location,
- la prestation de broyage effectuée par un professionnel.
- l'achat de broyeur auprès d'un professionnel (une seule fois tous les 5 ans)

Le versement est effectué après présentation d'une facture acquittée et de la signature de la charte d'engagement du particulier.



ASTUCE



Ma facture de location d'un broyeur **25 € la journée**

ValDem me rembourse 50 % soit **12,50 €**

Et je peux présenter plusieurs factures dans l'année, dans la limite de **50 € par foyer et par an !**



Zoom sur la consommation de carburant

Avec 12 véhicules poids lourd et plus de 230 000 km parcourus chaque année, le poste de dépenses lié au carburant représente une part importante du budget de ValDem.

ValDem s'est toujours appliqué à réduire sa consommation de gazole d'année en année. Les conducteurs sensibilisés à l'écoconduite, sont motivés chaque année à améliorer leur consommation.

Évolution de la consommation moyenne du parc de véhicules poids lourd depuis la reprise en régie de la collecte :



2012	73,03 l /100 km
2016	68,13 l /100 km
2020	66,75 l /100 km
2022	63,47 l /100 km

Pour autant, malgré ces efforts continus, l'inflation subie cette dernière année a provoqué une augmentation de 30,33 % entre 2021 et 2022 sur le coût du carburant. Une hausse qui pèse sur le budget de la collectivité, et qui participe à gonfler le coût du service.

2021	2022
239 551 km parcourus	248 212 km parcourus
159 979,79 l consommés	157 538,54 l consommés
177 093,19 € HT	230 806,59 € HT

De plus, depuis septembre 2022, ValDem a la volonté de rendre moins polluante sa flotte de camions et a fait le choix de convertir 3 de ses camions au B100, de l'huile de colza pour véhicules poids lourds.

Un carburant composé à 100 % de colza cultivé sur le territoire national, qui offre ainsi une énergie renouvelable et végétale favorisant l'activité française ainsi que son indépendance énergétique.

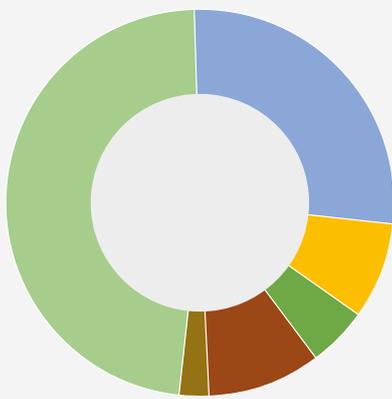
3 camions sont compatibles avec ce nouveau carburant, mélangeable au gazole. Ce dispositif réversible apporte flexibilité et souplesse.

L'objectif à long terme est de passer le parc en 100 % huile végétale, avec le renouvellement progressif des camions.



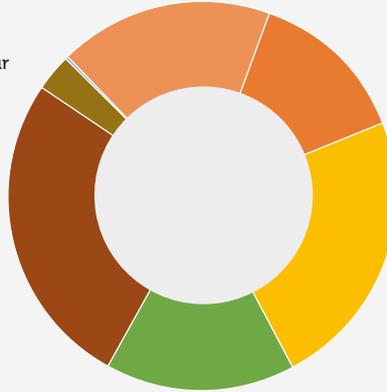


FONCTIONNEMENT : 8 972 534,90 €



Recettes

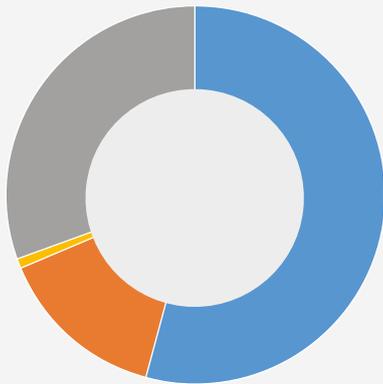
TEOM	4 292 986,86 €
Report d'exercice antérieur	2 443 048,04 €
Redevance déchetterie, redevance spéciale	737 000 €
Reventes matériaux	435 000 €
Eco-emballages, eco-organisme	859 500 €
Remboursement rémunération et charges	205 000 €



Dépenses

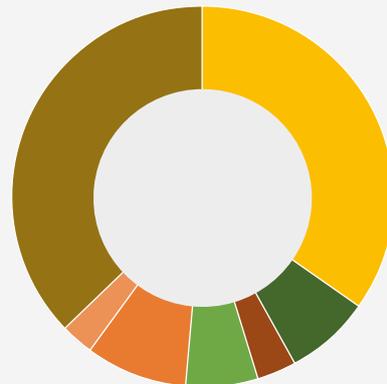
Fournitures et services extérieurs	1 217 000 €
Marché transport, tri, incinération	2 080 000 €
Marché pour les déchetteries	1 410 000 €
Charges de personnel	2 383 083,69 €
Charges de gestion courante, dépenses imprévues, charges exceptionnelles	274 700 €
Intérêt des emprunts	30 000 €
Amortissement, virement à la section d'investissement	1 577 751,21 €

INVESTISSEMENT : 2 173 291,61 €



Recettes

Fctva	20 000 €
Solde reporté	661 539,15 €
Amortissement	310 000 €
Virement à la section de fonctionnement	1 181 752,46 €

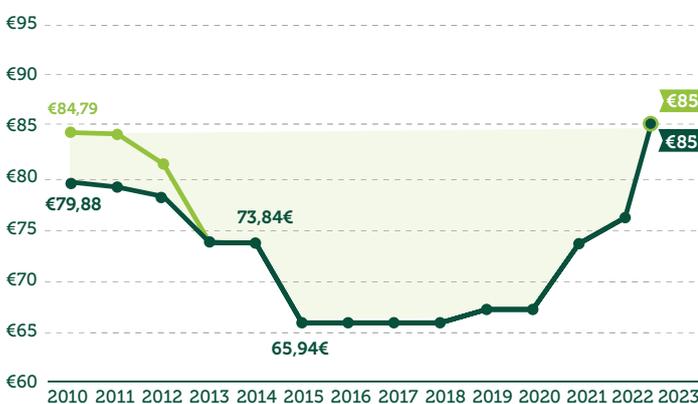


Dépenses

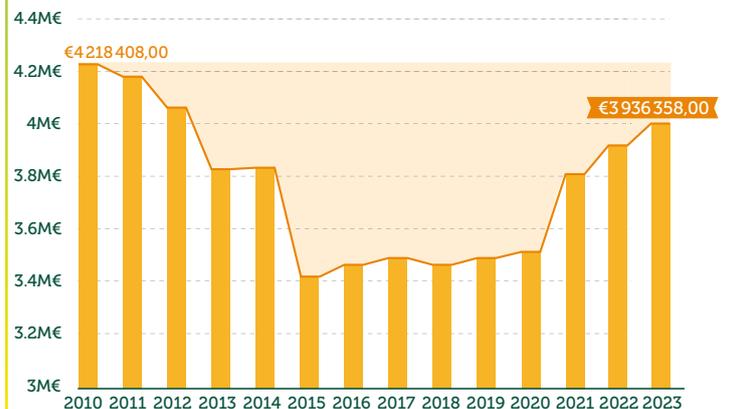
Emprunts	160 444,62 €
Frais d'études et d'insertion	67 500,00 €
Acquisitions terrains	132 199,20 €
Travaux sécurisation déchetteries	185 000 €
Matériel informatique et mobilier	60 000 €
Matériel de transport	800 000 €
Autres immobilisations corporelles	768 147,79 €

Coût du service à l'habitant (€)

Vendôme hors Vendôme



MONTANT de la TEOM





Nos ambassadrices de tri sont sur le terrain

ValDem compte parmi ses agents, 3 ambassadrices de tri dont la mission principale est de sensibiliser les usagers au bon tri du bac jaune.

Pour y arriver, elles effectuent quotidiennement des tournées de contrôle de tri des bacs jaunes avant qu'ils ne soient collectés par nos camions. En ouvrant les couvercles des bacs sur la voie publique, elles peuvent vérifier si leur contenu est conforme aux consignes de tri en vigueur :

Tous les emballages et les papiers se trient dans le bac jaune.

Si jamais elles trouvent des intrus, elles les retirent du bac et les déposent dans un petit sac plastique accroché à la poignée du bac, avec un petit mot expliquant où aurait dû être jeté ce déchet.

Cette action n'empêche pas la collecte du bac par nos camions.

En revanche, si le bac est complètement mal trié et contient de nombreuses grosses erreurs de tri, alors elles peuvent refuser le bac en apposant un autocollant informant nos équipes de collecte qu'ils ne doivent pas le collecter.

L'objectif de leur passage est de pouvoir notifier de manière personnalisée les usagers de leurs erreurs afin qu'ils puissent se corriger par la suite.

Si elles ont la chance de rencontrer les usagers en personnes, elles prennent toujours le temps de discuter avec eux et de répondre à leurs interrogations.



DES ERREURS LES PLUS TROUVÉES

DANS LE BAC JAUNE

par notre équipe d'Ambassadrices du tri

1 Sacs ordures ménagères

Pour rappel, les déchets recyclables doivent être déposés en VRAC dans le bac !

2 Restes alimentaires

Au mieux, déposez-les dans le composteur, à défaut jetez-les dans le bac d'ordures ménagères

3 Essuie-tout et mouchoirs

Ne sont pas des papiers ! Ils doivent être jetés dans le bac d'ordures ménagères.

4 Bois

Le bois se jette en déchetterie

5 Pots de plantes

Ne sont pas des emballages ! Des zones de réemploi existent sur nos déchetteries pour les pots de fleurs en plastique

6 Déchets verts

À composter chez soi ou à déposer en déchetteries ou sur la plateforme de déchets verts de Vendôme.

7 Textiles

À déposer dans des sacs fermés dans les bornes *Le relais*

8 Verres

À déposer uniquement dans les colonnes d'apport volontaire dédiées

9 DEEE (Déchet d'équipement électrique et électronique)

Ce sont tous les objets avec des piles ou batteries, à déposer en déchetterie

10 Jouets

Même en plastique, ils n'ont rien à faire dans le bac jaune ! Ce ne sont pas des emballages

Vous ne comprenez pas un refus de tri ?

N'hésitez pas à les contacter à tri@valdem.fr ou par téléphone 02 54 89 41 17



Où en est le futur centre de tri ?

Vous en avez très certainement entendu parler, vous l'avez peut-être aperçu au bord de la Nationale 10, un nouveau centre de tri accueillera bientôt le contenu de vos bacs jaunes.

Situé à Parçay Meslay (37), il sera au cœur du territoire constitué de 13 collectivités réunies pour y apporter les emballages recyclables et les papiers de leurs 940 000 administrés. Ce centre de tri, commencera à recevoir les premières tonnes de déchets recyclables dès le mois d'octobre pour une phase de test, puis sera complètement opérationnel en février 2024.

Un projet d'envergure qui permettra de trier 53 000 tonnes de déchets recyclables chaque année, grâce à des équipements à la pointe de la technologie.

Ce centre de tri représente un investissement important de plus de 47 millions d'euros qui seront amortis entre 7 et 25 ans selon la nature des équipements (terrain, bâtiments et matériels d'exploitation).



Le centre de tri proposera un parcours de visite pédagogique accessible à tous les publics afin d'aider les citoyens à comprendre le fonctionnement du centre et l'importance du geste de tri pour atteindre une valorisation optimale.



Rappel historique du projet

Depuis 2015, plusieurs collectivités locales d'Indre et Loire, du Loir-et-Cher et de la Sarthe ont mené conjointement des études sur l'évolution de leurs outils de tri et sur la pertinence de leur regroupement. D'une part, cette évolution devenait nécessaire en raison de l'âge des équipements existants et d'autre part à cause de leur incapacité à traiter les nouveaux emballages. La loi AGECE prévoyait en effet que toutes les collectivités mettent en place au plus tard le 1^{er} janvier 2023 la collecte de TOUS les emballages incluant les pots de yaourt, films, barquettes... La prise en charge de ces emballages demande donc des équipements adaptés et modernisés. D'autre part, l'investissement financier nécessaire à la construction d'un tel équipement est si important qu'une collectivité seule serait incapable de porter le projet seule.

Au-delà du besoin commun d'un outil de tri, ce regroupement est le fruit d'une volonté partagée de mettre en avant une collégialité, une équité entre ces collectivités et une capacité à travailler ensemble, même si leur nature, leur taille et leur département sont différents.



Restez connectés !

Pour ne rien manquer de l'actualité du Syndicat ValDem, plusieurs solutions :



La page Facebook Val.dem41

Photos, événements, infos de dernière minute, nous relayons toute l'actualité du syndicat. Très pratique pour recevoir l'actualité en temps réel !



La newsletter

Une fois par mois, recevez toute l'actualité du syndicat et bien plus encore directement dans votre boîte mail : événement à venir, partenariats, conseils pour réduire ses déchets et articles de fond...

Pour vous abonner, rendez-vous sur notre site internet www.valdem.fr, en bas de la page d'accueil.



Le site internet www.valdem.fr

Vous y trouverez toutes les infos utiles sur le fonctionnement du syndicat et les services proposés : mémo du tri, horaires des déchetteries, parcours des déchets... Mais vous pouvez aussi vous inscrire à nos ateliers en ligne, suivre l'agenda des événements, lire des articles, télécharger des documents, nous contacter...



Application mobile : Mes déchets – ValDem

L'appli officielle du syndicat ValDem !

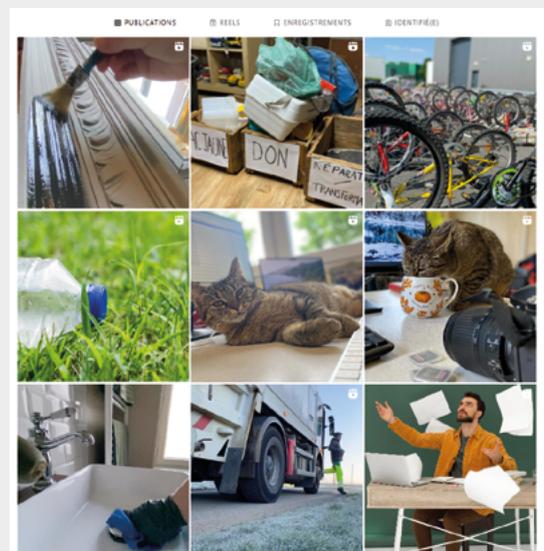
Elle recense toutes les informations utiles au tri et à la réduction de vos déchets, en fonction de votre adresse : planning personnalisé de collecte, position des points de collecte de proximité, horaires et informations pratiques sur les déchetteries, consignes de tri et bien plus encore. Recevez des notifications de rappel de sortie de vos bacs, de changements vous concernant mais également des conseils, trucs et astuces pour réduire vos déchets !



Le compte Instagram valdem_41

ValDem est sur Instagram !

Depuis le mois de septembre, ValDem est actif sur Instagram et publie des actualités, tutos, vidéos des coulisses ou encore des astuces !



ValDem

ZAC du haut des Clos, Allée Camille Vallaux
41100 VENDÔME
02 54 89 41 17 – secretariat@valdem.fr